

Compte-rendu du CEVE du 18/12/2017

Présents :

Enseignants : Laurence BASSIERES, Albert-Gilles COHEN, Pietro CREMONINI, Chimène DENNEULIN, François FAUCONNET, Paul GIRARD, Ioana IOSA, Nicolas LESTRINGUEZ, Emmanuel MOURIER, Anne d'ORAZIO, Yves ROUBY, Claudio SECCI, Anne TÜSCHER.

Administratifs: Corinne BOUZINHAC, Catherine COMET, Caroline LECOURTOIS, Bruno MENGOLI.

Étudiants : Clémentine CAU, Benoît HEBERT, Simon REYNAUD.

Excusés : Dominique BEAUTEMS, Eric DANIEL-LACOMBE, Sophie DESCAT, Danielle HUGUES, Virginia LAGUIA, Barmak LAHIJI, Jérôme MARIN, Didier REBOIS, Catherine ZAHARIA.

Invités : Marc DESSARDO, Rosa de MARCO

Président de séance : **Emmanuel Mourier**

Secrétaire de séance : **Corinne Bouzinhac**

La séance commence à 12h00 et se termine à 14h50.

* * *

Ordre du jour :

- 1 - Présentation du réseau ERPS (Espace rural et projet spatial) par Rosa De Marco
- 2 - Projet de Mooc pour les cours de construction proposé par Philippe Alluin (sous réserve de disponibilité) - (reporté)
- 3 - l'IP 906 "dévions" (Yves Rouby)
- 4 - Suspension du PFE "architecture et partage - maisons et paysages" au S10
- 5 - Cours de géométrie des projections durant la semaine blanche (Nicolas Lestringuez)
- 6 - Répartition des étudiants dans les groupes de projet du 2e semestre de L2.

Préambule :

Des étudiants du groupe de projet P909 demandent à être reçus par le CEVE, afin que ses membres reviennent sur la suspension du PFE correspondant. Il leur est expliqué que tous les membres du CEVE n'ayant pas le même niveau d'information, ils souhaitent évoquer ce sujet à huis clos, ce point étant mis à l'ordre du jour. Les étudiants seront informés de la décision prise, à l'issue de la discussion. Une modification de l'ordre de passage des points à l'ordre du jour est donc demandée.

1 - Suspension du PFE "architecture et partage - maisons et paysages" au S10 :

Rappel : La question qui intéresse le CEVE concerne les modalités de gestion d'un problème de suspension d'un groupe de projet et de communication de l'information aux étudiants.

Historique depuis le 04/09/2017 : Le P909 et le PFE correspondant étaient mentionnés sur la plaquette de l'école, distribuée avant la rentrée universitaire. Le 4/09/17, la direction a reçu une demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle de l'enseignante qui les dirigeait.

La direction a alors tout mis en œuvre pour que le groupe perdure, sachant que le second enseignant n'est ni titulaire, ni architecte DPLG (DPLG paysage) et ne peut donc, conformément à la règle, diriger un groupe de PFE. Aussi, une solution a été trouvée pour le P909 au S9, une enseignante étant disponible pour accompagner temporairement la direction du groupe, mais pas pour le PFE au S10. Après nombre de recherches infructueuses pour trouver un enseignant volontaire, la suspension du groupe pour le S10 devenait donc inévitable. Le CEVE a donc pris la décision de demander au CA de suspendre ce groupe.

Dès lors, le site internet a été mis à jour et la mention de ce PFE supprimée. Les enseignants encadrants ont, par ailleurs, été informés, dès le 25/09, que ce groupe de PFE allait être suspendu au S10. Cependant, et en toute connaissance de causes, les enseignants n'en ont pas informé leur groupe (25 étudiants), lors de la présentation du S9.

Pour information, le CA a validé la décision de suspension, lors de sa séance du 6 novembre 2017, afin qu'aucune ambiguïté ne soit possible, dans le cadre de la validation du programme pédagogique de l'année.

Le 18/11, lors de la présentation des PFE, ce groupe, ne figurant plus au programme, des étudiants ont signalé leur incompréhension.

Il est à noter que l'administration n'a pas, le 25/09/17, envoyé d'information aux étudiants pensant que l'enseignant les informerait. Malheureusement, l'enseignant a ignoré cette information et a, au contraire, fait pression auprès des étudiants pour la réouverture de ce groupe de PFE.

Certains étudiants se sont alors plaints auprès des services administratifs de subir des pressions de la part de l'enseignant visant la réouverture de ce groupe de PFE. Ces étudiants craignent, en cas de refus ou même de neutralité, de voir leur note fortement impactée. Ainsi, les étudiants se retrouvent pris à partie sur une question qui n'est pas de leur ressort.

Les étudiants doivent donc trouver aujourd'hui un autre groupe de PFE pour le S10. La question de l'offre et du nombre de places pour le S10 se pose. On peut néanmoins constater qu'1/3 des étudiants changent de groupe entre le S9 et le S10. Le changement est donc possible, d'autant que nous en sommes à la phase des pré-inscriptions. Ils peuvent donc trouver un autre groupe sans difficulté.

A l'issue de la discussion (12h40) les étudiants entrent.

Décisions: Le CEVE confirme la suspension du groupe de PFE « Maison et paysages, processus et concepts, ici, ailleurs », pour le semestre 10 et fera tout ce qui est possible pour aider les étudiants de ce groupe à terminer leur formation.

Il est rappelé aux étudiants que, lors du CA du 14/12/17, il a été décidé que l'ensemble des étudiants du P909 seraient reçus le 17/12 à 12h00 par le bureau du CA et la direction. Un mail leur a été adressé par la directrice adjointe.

Si un cas similaire se représente à l'avenir, l'administration en informera systématiquement et directement l'ensemble des étudiants.

2 - l'IP 906 "Dévions" (Yves Rouby) :

Yves Rouby et **Marc Dessardo** informent le CEVE qu'ils ont reçu un mail du directeur, (dont l'ensemble des membres du CEVE était en copie) les informant que, suite aux risques encourus par les usagers des espaces de circulation de l'école, l'IP 906, intitulé « dévions » était suspendu, bien que ce cours existe depuis 5 ans, sans que cela n'ait jamais posé le moindre problème. De plus, ce mail contenait, selon eux, des propos menaçants. Souhaitant ouvrir un dialogue, ils ont demandé un RDV au directeur qui les a reçus. A l'issue de cet entretien, jugé cordial, ils ont invité le directeur à assister à l'un des cours.

Bruno Mengoli rappelle qu'il n'est ni pompier ni membre de la commission de sécurité, mais que

son rôle de chef d'établissement est de garantir la conformité des lieux pour l'accessibilité au public (évacuation, praticabilité..etc.). Il confirme que son mail était sans appel mais que c'était son but car il avait déjà évoqué avec les enseignants concernés la question des cartons obstruant le passage dans les escaliers (risques de chutes ou d'entrave à l'évacuation). De plus, il a reçu des plaintes, notamment d'enseignants. Il est donc clair que si ce type d'installation était de nouveau mis en place, il considérerait cela comme un acte délibéré d'empêcher le fonctionnement de l'école. Enfin, en tant qu'architectes, on ne peut ignorer les contraintes liées à l'accès au public. Il faut donc que cela fasse partie du projet : budget, cadre technique, avec l'aide de l'administration, qui devra être saisie au préalable, si besoin.

La discussion s'oriente alors sur la question de la forme du mail jugée brutale et non sur son fond, le mail ayant été envoyé avant tout échange avec les intéressés et le CEVE.

Cet enseignement pose 2 questions : l'expérimentation à l'échelle 1 (mise en œuvre) et l'objet du cours « dévions » qui porte justement sur l'accessibilité des lieux (ouverture au public, sécurité, évacuation...) et des installations (praticabilité des espaces).

Remettre en cause des normes (objet de « dévions ») tout en les respectant (obligations liées à la sécurité) demande de définir le niveau de transgression et l'expérience.

Il est proposé que le cours se déroule en dehors de l'école (choix écarté par les enseignants) ou de le concentrer sur une partie circonscrite de l'école.

Bien que l'objet du cours soit expliqué dans la plaquette de l'école, un manque de communication à l'endroit des personnes qui pratiquent l'école est aussi à souligner, notamment sur les enjeux de ce cours (mise en œuvre à l'échelle 1, confrontation à l'évolution de la matière, manipulation et invention). Il serait souhaitable de faire plus de pédagogie et de prévenir les usagers.

Décision : Le CEVE demande que l'IP 906 « Dévions » perdure mais que les conditions soient réunies pour que l'établissement puisse ouvrir en toute sécurité. De plus, il demande le retrait de l'avant-dernier paragraphe du mail (trop abrupte) envoyé par le directeur.

Puis la discussion reprend sur la question des « suspensions », dans le cadre du cours sur les tours en carton d'**Yves Rouby** et **Marc Dessardo**, qui doit aussi faire l'objet de contrôles de sécurité. Des notes de calcul de portance sont d'ailleurs en attente. Ils souhaitent que l'administration gère les démarches quant à la sécurité (contact avec le bureau de contrôle, RDV...etc.) et que la direction valide les installations.

Il leur est indiqué que l'administration ne peut à elle seule prendre en charge l'ensemble des démarches (en particulier la définition des attendus du cours), et qu'elle a besoin du concours des enseignants pour établir un cahier des charges qui pourra être utilisé ensuite pour lancer les différentes consultations. Le principe d'une réunion de travail entre Caroline Lecourtois et Yves Rouby est acté en séance, afin de progresser dans cette voie.

3 - Présentation du réseau ERPS (Espace rural et projet spatial) par Rosa De Marco :

Fondée en 2009 par la rencontre de plusieurs praticiens enseignants et chercheurs dans les domaines de la conception architecturale, du paysage et de l'aménagement, le réseau d'enseignement et de recherche « Espace rural & projet spatial » (ERPS) est né de la volonté commune de s'engager dans une « aventure collective » de production de savoir et d'innovation pédagogique sur les espaces ruraux et leur transformation.

Depuis janvier 2015, le réseau ERPS a été habilité « Réseau scientifique et thématique » par le Bureau de la Recherche Architecturale, Urbaine et Paysagère (BRAUP).

En 2016, le réseau a mis en place une plate-forme doctorale décentralisée dans les territoires, en partenariat avec l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble et l'UMR PACTE / IGA Grenoble dans le cadre de l'École doctorale Sciences de l'homme, du Politique et du Territoire (ED 454).

L'ENSAPLV est donc le 1er établissement parisien à en faire partie.

Objectifs du réseau :

- élaborer de nouvelles approches en matière d'enseignement et de recherche dans les métiers de l'espace et du projet, par rapport à l'évolution des territoires ruraux dans le contexte de métropolisation.
- rendre compte de dynamiques de projets remarquables à l'échelle architecturale, territoriale et paysagère, à l'aune des enjeux d'aménagement posés par les diverses transitions (vécues et souhaitées) propres à notre époque.

Quatre missions principales :

- L'enseignement et la recherche (ateliers de projet, séminaires doctoraux) ;
- L'organisation de rencontres annuelles (colloques, journées d'étude) ;
- La publication d'ouvrages (collection Espace Rural & Projet Spatial) ;
- La diffusion de connaissances (site internet, bibliothèque en ligne, exposition bilingue itinérante).

Discussion : Dans ce domaine, l'école a un antécédent : Filipetti a passé 30 années à envoyer des étudiants sur le terrain pour « faire ».

Des ateliers « in situ » seront mis en place autour de la question du « comment fait-on un projet en territoire rural ? » et avec quels outils ?

Il y a donc une compétence à apporter (là où la loi du géomètre règne) et une formation à inventer ensemble. Ce n'est ni de l'architecture vernaculaire, ni une « Disneyisation » du rural !

4 - Cours de géométrie des projections durant la semaine blanche (Nicolas Lestringuez) :

La « jumélisation » des cours de projet et de géométrie des perspectives a été mise en place. Cependant, le dernier cours de géométrie a lieu 3 semaines avant le rendu. Aussi, afin que ce dernier cours serve aux rendus, il est proposé de l'organiser durant la semaine blanche.

La proposition semble pertinente, mais le jour choisi (mardi) pose un problème, ainsi que la disponibilité des salles qui sont envahies par les étudiants. De plus, en terme de stratégie pédagogique générale, si ce cours est créé cette semaine là, cela risque d'interpeller d'autres enseignants.

La question est donc posée autrement : le seul cours qui n'a pas de TD est le projet. Ce cours sera donc considéré comme le TD du projet.

Décision : Le CEVE soutient la démarche si son organisation est possible aux niveaux financier, organisationnel et administratif.

5 – Répartition des étudiants dans les groupes de projet du 2e semestre de L2 (Catherine Comet):

Il est rappelé que ce semestre encore, 4 groupes sont remplis avec des étudiants dont c'est le dernier choix.

Certains enseignants proposent donc (de nouveau) de ne plus laisser le choix aux étudiants, laissant le hasard opérer, afin de limiter les frustrations. Mais les représentants des étudiants au CEVE s'y opposent.

Il semble aussi que les étudiants choisissent un enseignant plutôt qu'un enseignement, certains enseignants faisant l'objet de rumeurs quant à leur comportement, notation...etc. Tous les étudiants cochent les mêmes choix en dernier.

Décision : Le CEVE souhaite que les étudiants fassent un retour aux deux coordonnateurs de la L2 (Pietro Cremonini et François Fauconnet), sur l'ensemble des problèmes identifiés aux sein des groupes de projets.

La prochaine réunion du CEVE aura lieu le 18/01/2018 à 12h00, au Pavillon.